



## Résidence de l'Ostrevant

### TARIFS DES SERVICES PROPOSES

RESTAURATION EN SALLE DE CONVIVIALITE			
Formules par personne boissons comprises	Coûts unitaires TTC en prestation occasionnelle	Coûts unitaires TTC en formule mensuelle	Tarif formules mensuel TTC
Petit-déjeuner 7j/7j	5€	3€	90€
Déjeuner 7j/7j	12€	8€	240€
Diner 7j/7j	7€	4€	120€
Pension complète (Petit déjeuner+ Déjeuner + Diner)			450€
Formules personnalisées au tarif forfaits calculé au trentième			
PRESTATION DE MENAGE SUPPLEMENTAIRE			
Typologie du logement			Coût de l'intervention
Logements de type studio			6€
Logements de type T2 / une chambre			10€
Logements de type T3 / deux chambres			14€
LINGERIE			
Marquage du trousseau de linge personnel et linge de maison.			40€
Entretien mensuel du linge trousseau (lavage séchage pliage)			60€
Lavage séchage couette / couverture 13kg			15€
BADGES			
Fourniture d'un badge supplémentaire			5€

Les services souscrits par les locataires sont repris dans un contrat de prestations services. Les services souscrits sont détaillés dans un devis personnalisé. Le contrat est à durée déterminée ou indéterminée. La rupture du contrat est possible à tout moment, sous réserve que le préavis de 30 jours soit respecté. Une régularisation mensuelle pourra être réalisée en cas d'hospitalisation ou pour convenances personnelles, sous réserve que l'établissement soit prévenu dans les délais fixé au contrat.

Pour les prestations occasionnelles, un bon de commande est signé par le locataire de l'appartement. Les résidents ainsi que leurs proches ont la possibilité de réserver un repas ponctuellement sans souscrire de forfait. Dans ce cas, les réservations devront être réalisées 15 jours avant la date du repas et le tarif unitaire sera appliqué. La facturation des services est mensuelle, les paiements en forfait ou en prestations occasionnelles sont réalisés dans les mêmes conditions que le loyer.

Les repas sont servis en salle de convivialité, les horaires et le menu hebdomadaire y sont affichés. La composition des repas est la suivante : Petit déjeuner classique ; Déjeuner : entrée, plat, fromage, dessert, café ; Diner : entrée / plat / dessert ; Boisson : eau plate à volonté + 1 verre au choix à chaque repas.

Un délai de 7 jours est à respecter pour réserver les repas. Pour les prestations ménages et buanderie, un délai de 7 jours est nécessaire pour programmer l'intervention.